

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2026-004
	Séance du : 26/02/2026
Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration et annexe	

Le vingt-six février 2026, à onze heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis à l'EPCC Domaine d'O, en salle de réunion, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric Penso (visio), Renaud Calvat (visio), Agnès Robin (visio), Marc Daniel (visio), Nathalie Piat (visio), Florence March, Jackie Galabrun-Boulbès (visio), Mylène Lucas (visio), Marion Brunel, Anne Puccinelli

Représentés : Chantal Mauchet (Pouvoir à Marc Daniel), Marc Daniel (pouvoir à Nathalie Piat), Tasnime Akbaraly (pouvoir à Eric Penso)

Excusés : Véronique Brunet

Autres participants : Joël Hingray, Anaïs Legris (visio), Alain Pons de Vincent, Alexis Gangloff, Eric Bart, Béatrice Amat, Ariane Obert

Président de séance : Eric Penso (visio)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe.

Fait à Montpellier, le 26 février 2026,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
M. Michaël Delafosse



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
De l'EPCC, CITÉ EUROPÉENNE DU THÉÂTRE – DOMAINE D'O
Mercredi 4 février 2026 à 10h00 au Domaine d'O

Membres du CA :

Présents : Jacqueline GALABRUN-BOULBES (visio), Tasnime AKBARALY (visio), Véronique BRUNET (visio), Agnès ROBIN (visio), Nathalie PIAT (visio), Florence MARCH, Mylène LUCAS (visio), Alexandre CHARALAMBOUS, Anne PUCCINELLI,

Représentés : Michaël DELAFOSSE (pouvoir à Agnès ROBIN), Renaud CALVAT (Pouvoir à Agnès Robin), Génies Balazun (pouvoir à Jacqueline GALABRUN-BOULBES), Marc DANIEL (pouvoir à Nathalie PIAT)

Absents : Madame le Préfet Chantal MAUCHET,

Invités : Anaïs LEGRIS (Métropole), Alexis GANGLOFF, Eric BART, Alain PONS DE VINCENT (visio), Stéphane ROQUART (visio), Ariane OBERT, Béatrice AMAT,

Alexis Gangloff accueille les participants à ce Conseil d'administration. Il informe les administrateurs qu'Éric PENSO, empêché pour raisons de santé, ne pourra assurer la présidence de la séance.

Il est rappelé qu'en l'absence du président, il appartient au Conseil d'administration de désigner un président de séance.

Le Conseil d'administration décide de confier la présidence de la séance à Agnès ROBIN. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Agnès ROBIN constate que le quorum est atteint et remercie l'administration pour la préparation de la séance.

Délibération 2026-001 : Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration.

Ce premier point porte sur l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2025. Agnès Robin précise qu'une correction a été apportée (dernier paragraphe de la page 2) : *Alexis Gangloff indique que l'information de la nomination d'Éric Bart à la*

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260226-2026004-DE

direction artistique par intérim a été rendue publique en Conseil de Métropole, avant que l'annonce n'ait pu être faite aux équipes de la Cité, car le Président l'a mentionnée en répondant à une intervention de l'opposition. Le processus était en cours, mais il est normal en interne d'attendre qu'un contrat soit signé pour procéder à l'annonce à l'équipe.

Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Agnès ROBIN passe au deuxième point à l'ordre du jour.

Délibération 2026-002 : Modification de la grille tarifaire de billetterie.

M. Alexis GANGLOFF rappelle qu'il est nécessaire d'adopter les tarifs applicables au festival Saperlipopette, reconduits à l'identique par rapport à l'édition 2025, ainsi que les tarifs du Printemps des Comédiens, intégrant la création d'un tarif A+ applicable à un spectacle. Il est également précisé la création d'une carte SOLO, sur le même principe que la carte DUO. Enfin, il indique qu'il convient de régulariser les tarifs appliqués par le Théâtre des 13 vents – Centre dramatique national de Montpellier lors des accueils des spectacles Absalon, Absalon ! et Occupations, tarifs réservés aux abonnés du CDN.

Mme Tasnime AKBARALY souhaite s'abstenir lors du vote et explique sa position. Elle constate qu'il n'y a pas de hausse des tarifs, mais s'interroge sur l'offre tarifaire proposée à destination des quartiers et des spectateurs proches du Domaine d'O. Elle exprime le souhait qu'une réflexion plus approfondie puisse être menée sur ce sujet lors d'un prochain Conseil d'administration.

Elle indique également proposer l'appui de l'expertise du Pôle Petite Enfance, afin de réfléchir collectivement à des modalités permettant d'élargir les publics du festival, notamment par le développement de propositions hors-les-murs.

M. Alexis GANGLOFF confirme que le festival Saperlipopette comprend des propositions gratuites et payantes et rappelle les équilibres financiers du festival.

M. Éric BART, indique que ces questions s'inscrivent dans la mission de service public de l'établissement. Il souligne l'importance de penser l'accessibilité et l'attractivité du Domaine d'O à travers les propositions artistiques et indique qu'il formulera des propositions artistiques en ce sens.

Mme Florence MARCH et Mme Agnès ROBIN remercient Mme Tasnime AKBARALY pour son intervention. Elles soulignent que les échanges et débats au sein du Conseil d'administration contribuent à une meilleure compréhension collective des enjeux et nourrissent la qualité des réflexions menées par l'EPCC.

Elles proposent que ces questions puissent être approfondies lors d'un prochain Conseil d'administration ou dans le cadre d'une commission dédiée, afin de définir une stratégie claire et partagée par l'ensemble des administrateurs.

Mme Agnès ROBIN met aux voix cette délibération : le rapport 2026-002 est adopté avec une abstention.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260226-2026004-DE

Mme. Agnès ROBIN présente le dernier point à l'ordre du jour :

Délibération 2026-003 : Modification des plafonds de remboursement des frais de mission et de réception.

M. Alexis GANGLOFF indique que le troisième point de l'ordre du jour porte sur la modification des plafonds de remboursement des frais de mission et de réception.

Il est proposé d'étendre à l'ensemble des métropoles françaises, au sens de l'article L.5217-1 du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux déplacements effectués à l'étranger, le plafond de remboursement de 140 € actuellement applicable à la région parisienne.

Il est par ailleurs indiqué qu'une réflexion pourra être engagée ultérieurement concernant l'adaptation de ce plafond dans certains pays où le coût de la vie est particulièrement élevé, tels que le Luxembourg ou la Suisse, cette réflexion devant, le cas échéant, faire l'objet d'une délibération spécifique.

Mme. Agnès ROBIN soumet cette délibération aux voix. Il n'y a pas d'observation, le rapport 003 est adopté à l'unanimité.

Mme. Agnès ROBIN donne la parole à M. Eric BART pour la programmation.

M. Éric BART indique que la programmation du festival Saperlipopette est désormais finalisée. Il précise qu'il envisage d'y intégrer un spectacle destiné aux très jeunes enfants (6 à 18 mois). Cette production pourrait faire l'objet d'une diffusion en tournée dans différents lieux de la Métropole, notamment mille formes Montpellier – centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans, ainsi que dans des maisons de quartier.

S'agissant du Printemps des Comédiens, M. Éric BART indique que la programmation est en cours de finalisation. Il précise que cette phase implique encore des choix artistiques structurants, qui permettront ensuite d'arrêter les équilibres budgétaires de l'édition. Il rappelle que l'édition 2026 présente plusieurs spécificités, notamment la célébration des 40 ans du festival et le contexte de la période électorale. En raison du calendrier des élections municipales, la conférence de presse du festival se tiendra début avril. Il indique par ailleurs souhaiter proposer des préventes sur un ou deux spectacles.

M. Éric BART souligne également le contexte de forte densité de l'offre culturelle sur le territoire, avec notamment le festival Montpellier Danse, le Festival Radio France Occitanie Montpellier, ainsi que des concerts programmés à Nîmes au mois de juin. Dans ce cadre, il a été décidé de recentrer le festival sur le Domaine d'O.

Des manifestations sont néanmoins prévues hors site, à l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) pour deux spectacles de l'école, ainsi qu'au Théâtre des 13 vents – Centre dramatique national de Montpellier, avec la création cette année du Groupe O.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260226-2026004-DE

M. Éric BART informe par ailleurs les administrateurs que des discussions sont en cours avec le Département de l'Hérault concernant l'utilisation de la partie sud du Domaine d'O. Il précise que la programmation détaillée du festival sera présentée lors du prochain Conseil d'administration.

Il indique enfin que plusieurs artistes majeurs traverseront la programmation du festival, parmi lesquels Wajdi Mouawad, Olivier Martin-Salvan et Marion Aubert.

Cinq à six spectacles seront programmés dans l'amphithéâtre, afin de valoriser cette infrastructure.

Le festival se déroulera du 29 mai au 21 juin 2026, et cette 40^e édition se conclura par une Fête de la musique. La possible ouverture du festival vers le sud du Domaine d'O conduira à ajuster la programmation le cas échéant.

Mme Agnès ROBIN remercie M. Eric Bart pour ces éléments.

Mme Tasnime AKBARALY exprime son intérêt pour la perspective d'une utilisation de la partie sud du Domaine. Elle souligne l'intérêt de réserver, le cas échéant, un espace aux écoles et aux temps périscolaires, afin de permettre aux enfants de présenter leur travail à leurs familles. Elle rappelle l'importance de favoriser la découverte du Domaine d'O et d'en affirmer l'accessibilité auprès des publics du territoire. Elle indique par ailleurs attendre la présentation de la prochaine programmation du festival.

Mme Agnès ROBIN rappelle que des actions sont d'ores et déjà menées sur le territoire en faveur de la pratique artistique, notamment à travers la Cour des Arts, en partenariat avec le Théâtre Jean Vilar, et souligne l'existence d'une volonté politique en matière de soutien à la pratique artistique.

Elle suggère également que M. Éric BART puisse rencontrer une comédienne montpelliéraine travaillant avec les enfants du quartier du Petit Bard, au sein de la Compagnie Intermezzo, afin d'examiner les possibilités de collaboration.

M. Alexis GANGLOFF rappelle que le partenariat avec l'IRCL (Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge classique et les Lumières) est renouvelé et que le dispositif du Printemps des Collégiens se tiendra à nouveau cette année. Il précise que des rencontres avec les élèves, les enseignants et les intervenants théâtre se sont tenues la semaine précédente.

Mme Florence MARCH remercie les équipes du Domaine d'O pour leur mobilisation lors de cette journée. Elle indique que deux nouveaux partenaires rejoignent le dispositif cette année : la Bulle Bleue et le Musée Fabre.

Mme Agnès ROBIN demande s'il y a d'autres observations.

Fin de la séance à 10h45

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260226-2026004-DE